

Délibération du Conseil Municipal
n°31-2018
Séance du 08 décembre 2018
---**---Commune
de
Courmes

Membres en exercice : 6
Présents : 5
Absents : 1
Représenté : 0
Votant pour : 5
Votant contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation
03 décembre 2018
Date d'affichage :
11 décembre 2018
Transmis en Préfecture le :
11 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit

Le huit décembre, à onze heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de Courmes, dûment convoqué par courrier du 03 décembre 2018, en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Richard THIERY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe GAMBIA, 1^{er} Adjoint, Michaël HUMBERT 2^{ème} Adjoint, et Madame Brigitte FILLOT, Monsieur Georges BERTIN.

Absents : Monsieur Jean-Pierre ISNARD

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël HUMBERT

Etude de réhabilitation de la place de l'église.

Monsieur le Maire dit que la place de l'église est dégradée et qu'il est nécessaire de la réhabiliter.

Il propose de confier l'étude de réhabilitation au SIVOM du Canton de Bar sur Loup.

Après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré, le conseil municipal,

ADOpte le projet de réhabilitation de la place de l'église,

DECIDE de demander au SIVOM du Canton de Bar sur Loup la réalisation de l'étude de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de Maitrise d'ouvrage à venir et tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Richard Thiery

